

ANONYME ET CONFIDENTIELLE

ENQUÊTE

URGENCES

mardi 13 juin 2023

Le 13 juin 2023, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) mène, en partenariat avec les représentants des médecins des urgences, **une grande enquête nationale auprès des personnes se rendant dans un des services des urgences des hôpitaux et cliniques de France.** Ces informations seront utiles pour améliorer l'organisation des soins.

La réalisation de cette enquête est sans incidence sur votre prise en charge par l'équipe du service des urgences, qui enregistrera de façon anonyme les circonstances de votre venue aux urgences, le diagnostic médical, les examens et traitements effectués, le projet de soins à l'issue du passage aux urgences et les éventuelles difficultés rencontrées.

Vous pouvez avoir l'assurance que, comme la loi en fait la plus stricte obligation, ces données resteront strictement confidentielles. Elles seront utilisées uniquement pour l'élaboration de statistiques ou de travaux de recherche scientifique.

Votre participation est essentielle. Elle permet de garantir la précision et la qualité des résultats.

En vous remerciant de votre coopération et de votre compréhension.

Dr. _____

Responsable du service des urgences



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° **2023X068SA** du Ministre en charge de l'économie, valable pour l'année 2023. Arrêté en date du 20 février 2023. Cette enquête est **obligatoire**.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. La DREES est responsable de ce traitement fondé sur la mission d'intérêt public qu'elle

poursuit dans ses traitements à finalité statistique et de recherche scientifique en matière sanitaire et sociale. Les destinataires des données sont la DREES et les partenaires et chercheurs habilités à traiter ces données. Les services des urgences en charge de la collecte et la société Ipsos, habilitée par le Comité du secret de la statistique publique, accéderont temporairement aux données pour les besoins de la collecte. Les réponses à l'enquête ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur réutilisation seront strictement contrôlés et consacrés à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, de rectification de leurs données, ou de limitation de leur traitement pendant la période de conservation des données d'identification (date de naissance, sexe, code postal du lieu de vie). Elles peuvent également exercer un droit d'effacement et d'opposition pour le traitement des données complémentaires obtenues par appariement avec le système national des données de santé (SNDS). Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES, par courriel en écrivant à drees-rgpd@sante.gouv.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référente RGPD de la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07. Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.